

Des COORDINATEURS de pôles

Dans chaque pôle, un ou des coordinateurs sont désignés. Ils travaillent sur base d'une lettre de missions commune.

Ils devront :

- ◇ faciliter la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- ◇ élaborer la mise en œuvre de projets d'intégration ;
- ◇ être une des interfaces entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé ;
- ◇ ...

Difficultés d'apprentissage ou troubles d'apprentissage ?

Les difficultés d'apprentissage sont liées à une situation ou au(x) processus d'apprentissage. Elles peuvent être résolues notamment par une remédiation disciplinaire.

Les troubles d'apprentissage se manifestent dans une variété de situations (pas uniquement dans des apprentissages). Ils ne sont pas toujours facilement repérables pour une équipe éducative (non formée) et requièrent le diagnostic d'un spécialiste. Les troubles sont persistants, et ce malgré une/des rééducations. Ils seront compensés grâce à la mise en œuvre de stratégies.

Liste des pôles

Diocèse de Malines-Bruxelles

- i **Joie de Vivre (Jette)**
Evelyne Hudsyn (Coordinatrice)
Tél : 0491 73 50 59
Mail : pari@ecolejdv.be
- i **La Cime (Forest-Genval)**
Emmanuelle Peltier (Coordinatrice)
Tél : 0489 05 71 62
Maité Pire (Coordinatrice)
Tél : 0473 46 52 66
Mail : pari@ecolelacime.be
- i **Notre-Dame de Joie**
Morgane Vemer (Coordinatrice)
Tél : 0473 38 19 84
Mail : pari@indjoie.be
- i **Institut Royale pour Sourds et Aveugles- IRSA**
Régine Van Eeckhout (Coordinatrice)
Tél : 0474/ 74 84 09
Benoît Meulders (Coordinateur)
Tél : 0475/ 58 20 38
Mail : pari@irsa.be

Diocèse de Namur-Luxembourg

- i **La Sitrée (Namur)**
Sylvie Evrard (Coordinatrice)
Tél : 0476 04 62 36
Camille Bastin (Coordinatrice)
Tél : 0499 34 16 93
Mail : pari@lasitree.be
- i **Institut de la Providence (Étalle)**
Coralie Roland (Coordinatrice)
Tél : 063/45.52.12
Mail : pari@ecolelaprovidence.be

Diocèse du Hainaut

- i **ITESS (Ath)**
Carole Dewintere (Coordinatrice)
Tél : 068 268 883
Mail : pari.iteess@gmail.com

Diocèse de Liège

- i **Notre-Dame (Cerexhe)**
Émilie Defraiteur (Coordinatrice)
Tél : 04 377 17 29
Mail : pari.csndcerexhe@gmail.com

Projet pilote

PARI

Pôles

Aménagements

Raisonnables et

Intégrations

Enseignement secondaire catholique



Pour toutes questions d'ordre général sur le fonctionnement, dispositif des pôles, vous pouvez prendre contact avec martinehelene.lahaut@segec.be, collaboratrice FESeC.

Fruit d'une évolution ...

Depuis septembre 2016, les établissements d'enseignement spécialisé peuvent mutualiser les périodes d'accompagnement accordées dans le cadre d'intégration permanente totale (IPT) afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves. Cette gestion par « pot d'heures intégration » répond à un besoin de souplesse dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, en intégration.

L'évolution de l'intégration a fait et fait (notamment) prendre conscience aux écoles d'enseignement ordinaire de la nécessité de mettre en place des dispositifs adaptés pour accompagner les élèves à besoins spécifiques, en situation de handicap. C'est dans ce cadre qu'il revient à chaque établissement ordinaire de développer des aménagements raisonnables, le cas échéant.

La FESeC poursuit le défi de coordonner sept projets pilotes, les « Pôles Aménagements Raisonables et Intégrations (PARI) » en collaboration avec sept établissements d'enseignement spécialisé volontaires dans les différents diocèses. À terme, les PARI ambitionnent de devenir de véritables centres de ressources pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

AMENAGEMENTS RAISONNABLES ET INTEGRATIONS

Les PARI ont notamment pour objectifs de :

- ◇ donner des informations concernant les aménagements raisonnables aux établissements d'enseignement ordinaire ;
- ◇ développer des aménagements raisonnables adéquats dans l'enseignement ordinaire ;
- ◇ faciliter l'échange d'informations et outiller les équipes pédagogiques ;
- ◇ répondre au développement et à l'augmentation constante du nombre d'intégrations.

Cette année, les sept pôles sont partenaires d'un certain nombre d'établissements d'enseignement ordinaire. Ce nombre pourrait encore varier dans le temps en fonction de l'évolution du projet pilote.

Les pôles n'empêchent en rien un autre établissement d'enseignement spécialisé de construire ou de poursuivre des projets d'intégration en collaboration avec d'autres écoles d'enseignement ordinaire.

Un plus pour les ETABLISSEMENTS d'enseignement ORDINAIRE

- ◇ Une connaissance des différents troubles spécifiques et handicaps.
- ◇ Une expertise de professionnels (enseignants et/ou paramédicaux) issus de l'enseignement spécialisé pour la gestion des besoins spécifiques rencontrés.
- ◇ Une information sur les aménagements raisonnables.
- ◇ Un partage d'expériences déjà mises en place dans un peu plus d'une centaine d'écoles ordinaires partenaires.

